

établissements universitaires.

Le ministère, comme je vous l'ai dit, expérimente donc diverses mesures de soutien.

Pour la préparation de projets, nous expérimentons avec l'Association de la recherche au collégial, votre association, des séminaires sur la méthodologie de la recherche pour ceux qui préparent des projets. Cette année, il y a deux séries de séminaires qui sont offerts aux chercheurs des collèges. Cette activité sera évaluée à la fin de l'année en cours. On en a déjà une première évaluation qui semble être assez positive, mais on aura l'évaluation de l'ensemble de l'expérience au terme de l'activité.

Pour faciliter la réalisation elle-même des activités de recherche, on expérimente des mesures qui visent à compléter le dégageant de chercheurs qui décrochent une subvention dans un organisme subventionnaire. L'avenir nous permettra de voir quels pourraient être les critères d'implantation permanente de ces mesures.

Enfin, pour la diffusion de ces travaux, nous sommes à la recherche de diverses modalités d'aide aux chercheurs pour la publication de leurs résultats et leur présentation éventuelle à des congrès internationaux. Ces mesures ont été présentées au "Comité mixte de la recherche", qui est un comité constitué de représentants des collèges et du ministère.

Nous avons présenté ce qui a été fait l'an dernier, ce qui est fait cette année. L'avis que nous avons reçu du Comité mixte, recommande de poursuivre notre expérimentation en vue de cerner comment

ces mesures pourraient être implantées de façon statutaire. Je vous rappelle encore que ces mesures sont expérimentales, bien sûr, et qu'elles seront soumises à l'approbation des autorités du ministère. Celles-ci ont déjà reçu un premier rapport à cet effet. Cela résume comment le ministère voit les choses actuellement sur le soutien au financement des activités en recherche fondamentale. ■

Yves Rousseau

Étant donné que je dispose de peu de temps, on m'a demandé d'être bref, je vais aller directement au cœur du sujet et vous parler de deux choses. Mon propos se divise en deux parties : une petite partie historique sur l'abolition du programme «Aide aux chercheurs de collègue» et la réaction du Fonds suite à la politique énoncée par la Ministre. Et une deuxième partie sur les résultats obtenus par les chercheurs de collègue dans nos divers programmes au cours des deux derniers concours, ce qui nous permettra de voir comment l'intégration souhaitée a pu, jusqu'à un certain point, se réaliser.

Alors donc, en accord avec la politique énoncée par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la science, le programme d'Aide aux chercheurs de collègue, après 10 ans d'existence, était aboli l'année dernière, et la communauté des chercheurs scientifiques de collègue qui était plus impliquée dans la recherche fondamentale était invitée à s'intégrer aux autres programmes, donc aux programmes réguliers du Fonds.

Le Fonds quant à lui, comme nous l'a dit M. Demers, était invité à modifier certaines de ses règles d'admissibilité, en

particulier au programme Soutien aux équipes, pour permettre cette intégration souhaitée. Le Fonds a donc élargi la question de l'admissibilité à ses divers programmes, des chercheurs de collège, pour inclure aussi l'évaluation de ces chercheurs.

Afin de les conseiller sur les meilleurs moyens à prendre, il a mis sur pied un comité, constitué de chercheurs de collège, de chercheurs universitaires et de personnes de la DGEC et du Fonds. Ce comité était présidé par M. Yvan Cloutier du Collège de Sherbrooke et comprenait M. Walter Whiteley du Collège Régional Champlain, M. Michel Perron du Collège de Jonquière, M. John Curry de l'École Polytechnique — M. Curry est directeur d'un centre dans lequel oeuvrent des chercheurs de collège et il est aussi membre de notre comité de programmes des centres de recherche —, M. Coffman de l'U.Q.T.R., membre de notre comité de programme Soutien aux équipes, Mme Hélène Lavoie et Mme Françoise Ouellet du Fonds FCAR. Au terme de ses travaux, le comité a déposé ses recommandations au conseil d'administration du Fonds et celui-ci en a retenu la grande majorité des suggestions.

Je vais vous rappeler brièvement quelles sont ces mesures qui permettent, qui facilitent d'une certaine façon l'intégration des chercheurs de collège. Ces mesures sont de deux ordres, premièrement des mesures transitoires et deuxièmement des mesures permanentes. Parmi les mesures transitoires, une mesure importante permettait aux chercheurs de collège subventionnés dans le programme Aide aux chercheurs de collège en 91-92, de pouvoir demander un renouvellement de

leur subvention pour 92-93. Ceci dans le but de permettre aux chercheurs de s'intégrer à des équipes, à des centres. Ceux qui ne réussissaient pas à le faire pouvaient demander un renouvellement de leur subvention dans l'Aide aux chercheurs de collège. La deuxième mesure transitoire, c'est que les chercheurs de collège pouvaient s'intégrer à des équipes et des centres en demande de versement. Vous savez que les subventions que le Fonds attribue à ces équipes et à ces centres sont des subventions triennales, et que après être venue en compétition, une équipe doit demander un versement de la subvention pour sa deuxième et troisième tranche de subvention. Donc, elle ne repasse pas en compétition et fait seulement une demande de versement, et il était permis aux chercheurs de collège de s'intégrer à même ces demandes de versement. Voilà pour les mesures transitoires.

Les mesures permanentes pour le programme Soutien aux équipes sont d'abord l'admissibilité d'équipes de chercheurs de collège, évaluation qui tient compte du contexte particulier des chercheurs de collège pour les qualités du milieu en matière de formation. Autrement dit, nos comités ont reçu les directives précises de ne pas pénaliser une équipe qui contient un chercheur de collège, puisqu'un chercheur de collège n'est pas dans un milieu où se donne une formation de deuxième et de troisième cycle. Un supplément de 7 000 \$ est donné à l'équipe pour défrayer le coût des recherches du chercheur de collège. Ensuite, les centres de recherches, les chercheurs de collège sont admis à ce programme avec, ce qui n'était pas le cas, dégageant de chercheurs de collège

lorsqu'ils participent à des programmes de recherches d'un centre. Et là aussi, supplément de 7 000 \$ accordé pour le chercheur de collègue.

Une autre des recommandations de ce comité était que les chercheurs de collègue participent au comité d'évaluation des programmes du Fonds, et ceci a été mis en oeuvre dès le dernier exercice. Trois chercheurs ont participé au comité d'évaluation dans notre programme Soutien aux équipes. Nous sommes bien conscients que cette série de mesures ne peut à elle seule garantir une intégration facile et sans heurt. En effet, cette intégration demeure liée à d'autres éléments qui, dans certains cas, échappent à l'emprise du Fonds. Je vais en citer quelques-uns.

L'intégration nécessite une attitude d'ouverture et d'accueil de la part des chercheurs universitaires envers les chercheurs de collègue. Elle nécessite aussi une prise en compte, dans les comités d'évaluation, des conditions particulières des chercheurs de collègue, sans toutefois faire de compromis sur la qualité des chercheurs. Un autre facteur qui est important a été la diminution du nombre de postes de dégagement disponibles pour la recherche fondamentale. L'année dernière, nous avions 30 postes, cette année, il y en a 21. Si on compte en moyenne 0,5 postes de dégagement par chercheur de collègue, ceci veut dire que nous devons financer, cette année, 18 chercheurs de moins. Un autre point un peu difficile, c'est que dans tout le mécanisme mis en place, certains très bons chercheurs de collègue peuvent se retrouver dans des équipes qui, elles, ne sont pas recommandées pour un financement. Pour

le présent exercice, il peut s'agir d'un cas auquel on peut remédier parce que les chercheurs demeureraient admissibles au renouvellement de leur subvention en aide aux chercheurs de collègue. Mais pour l'an prochain, cette possibilité n'existera plus. Donc, ces chercheurs devront se tourner soit vers les autres programmes du ministère, soit vers les organismes subventionnaires fédéraux lorsque c'est possible, soit encore, tenter de joindre d'autres équipes ou d'autres centres universitaires.

Je vais maintenant, brièvement, vous donner un aperçu préliminaire des résultats du concours de cette année, donc 92-93 comparés à 91-92. L'année dernière, nous avons financé au Fonds 58 chercheurs de collègue. Ces chercheurs étaient répartis de la façon suivante entre nos divers programmes. Sur les 58 chercheurs, 20 étaient en 91-92 dans le programme Soutien aux équipes, 2 au programme Centres, 35 dans le programme Aide aux chercheurs de collègue et 1 dans un autre programme Action spontanée qui, comme on l'a dit, a été abandonné à cause d'un crédit trop restreint. Des postes de dégagement, nous en avons 30, répartis de la façon suivante : 9,72 dans le Soutien aux équipes, 1,1 dans Centres, 18,38 dans Aide aux chercheurs de collègue et 0,8 dans Action spontanée. Pour 92-93, en ne disposant que de 21 postes, nous sommes en mesure de financer 40 chercheurs de collègue au lieu des 58 de l'année dernière. Ces 40 chercheurs se répartissent de la façon suivante : 26 dans le programme Soutien aux équipes, 6 au programme Centres, 8 dans le programme Aide aux chercheurs de collègue. En terme de répartition de postes, sur les 21, 14 vont au Soutien aux équipes, 3,2 aux Centres et

3,8 dans Aide aux chercheurs de collègue. Donc avec 21 postes, nous finançons 40 chercheurs au lieu de 58. Toutefois, le comité responsable recommande un renouvellement pour tous ceux qui ont demandé le renouvellement de leur subvention dans le programme Aide aux chercheurs de collègue et si nous avons un nombre de postes suffisants, nous pourrions donner suite à cette recommandation.

Pour financer les 55 chercheurs de collègue qui ont fait une demande, au total dans tous les programmes du Fonds, il nous faudrait 27,4 postes, c'est-à-dire 6,4 postes additionnels. À ce moment-là, le nombre de chercheurs financés, dont la subvention serait renouvelée dans Aide aux chercheurs de collègue, serait de 23 plutôt que de 8, c'est-à-dire que ça nous permet de financer 15 chercheurs additionnels.

Il est quand même intéressant de remarquer qu'entre les deux exercices 91-92 et 92-93, il y a eu dix chercheurs de plus qui se sont intégrés aux programmes Soutien aux équipes et Centres de recherche, ce qui n'est pas négligeable. Nous avons, en 91-92, 22 chercheurs de collègue qui étaient intégrés dans les programmes Centres et Soutien; nous en avons 32 cette année, et nous espérons évidemment en avoir plus l'an prochain. On peut donc dire que l'intégration des chercheurs de collègue aux principaux programmes du Fonds s'est accentuée d'une façon sensible en 92-93. Il est à espérer qu'elle se poursuivra. L'objectif visé est que les meilleurs chercheurs se trouvent une place dans le nouveau système de financement de la recherche fondamentale au collégial.

Le Fonds compte faciliter cette intégration le plus possible. Aussi, nous sommes prêts à entendre vos commentaires et vos propositions à cet égard s'il y a lieu, dans le respect toutefois de la politique énoncée, à savoir que les chercheurs de collèges doivent s'intégrer dans les programmes réguliers et non être financés à même une enveloppe protégée. ■

UN NOUVEL ESPACE POUR LA RECHERCHE FONDAMENTALE DANS LES COLLÈGES

Yvan Cloutier

J'ai eu l'occasion d'exprimer brièvement mon opinion sur les modifications récentes apportées au financement de la recherche fondamentale dans le bulletin de l'ARC (vol.5, no 2, octobre 1991). M. Yves Rousseau, directeur des programmes scientifiques du Fonds FCAR, nous a présenté les décisions du Fonds FCAR et leur opérationnalisation, entre autres le processus d'intégration des chercheurs et les mesures transitoires. Pour ma part, je préfère tenter un tout autre exercice: celui d'entrevoir les perspectives ouvertes par les nouvelles orientations. Les chercheurs se trouvent désormais dans un nouvel espace et il importe qu'ils se donnent une représentation claire de leur présence dans ce nouvel espace afin d'en tirer les meilleurs profits. Dans un premier temps, je brosse un tableau rapide de ce nouvel espace, celui de l'enseignement supérieur avec ses nouvelles possibilités pour les chercheurs collégiaux (CHC), ensuite je formule quelques suggestions qui permettront aux CHC de bien s'y positionner.